

JOLIETTE.

VENDREDI, 6 AOUT 1875.

Encore un accident.

Les jour de Montréal nous ont apporté, mardi, le jugement dans l'élection contestée de Chambly. Tout le monde savait que M. Jodoin serait de nouveau chassé du parlement, à l'instar de son pur collègue, M. Cushing. Mais ce que les conservateurs espéraient, sans trop y compter pourtant, et ce qui leur a causé la plus grande joie, c'est la déqualification de M. Jodoin pour corruption pratiquée par lui-même.

Cela n'arrive qu'aux rouges. Pas de chance, va répéter l'Événement ! En effet il faut être bien malchanceux pour—partisans de la pureté dans les élections—dégringoler, quatre à quatre—devant le fouet de la justice pour cause de corruption tant de la part des candidats élus que des agents.

Il y a une quinzaine, M. Marceau, simple candidat à la dernière élection, était déqualifié pour sept ans pour corruption personnelle; la semaine dernière, c'était le tour à M. Cushing, que ses amis avaient forcé de se présenter expressément pour "relever le niveau de la morale publique." Mardi, M. Jodoin tombait, lui aussi, victime de son dévouement à la cause du purisme.

Pas de chance ! assurément que nos adversaires n'en ont pas. Car du même coup, le jugement dans l'affaire de Chambly, a frappé le député fédéral et le député local, M. Préfontaine, qui a fait ouvertement de la corruption pour le compte de M. Jodoin. Or, la loi électorale de Québec édicte spécialement que toute personne qui aura fait de la corruption pendant une élection fédérale, ne pourra être ni candidat, ni député, ni siéger à la chambre de Québec. Bien plus, elle ne pourra voter à aucune élection durant sept ans.

Ainsi, le jugement de l'Hon. Juge Beaudry frappe le parrain et le filleul. Il abat du coup le premier, tandis qu'il assure une glissade des mieux conditionnée au second.

Bientôt, il faut l'espérer, ce sera le tour de M. Fré. MacKenzie, un autre pur, dont l'élection sera certainement annulée, s'il n'est pas lui-même déqualifié.

Puis viendra le tour de M. Devlin. Pas de chance ! c'est vrai. Cependant nous espérons que les rouges en auront encore moins quand le peuple aura compris toute leur hypocrisie, leur malhonnêteté politique, et les maux matériels qu'ils lui auront causés.

L'ELECTION DE CHAMBLY.

Le jugement dans la contestation d'élection de Chambly est un triple châtiement : il déqualifie M. Jodoin ex-M. P., après lui avoir enlevé son siège bien entendu ; il rend inhabile à se présenter M. P. Jodoin, le frère de l'ex, qui a été convaincu de corruption personnelle ; enfin il condamne gravement l'intégrité du jeu du député de la Chambre locale, M. Préfontaine, qui est aussi convaincu d'avoir employé des menées corruptrices.

La section 277 de la loi électorale de Québec déclare inhabile à être élu et à siéger dans l'assemblée législative, toute personne déjà frappée de la même peine sous l'opération de la loi fédérale. Or, il n'y a aucun doute que d'après les dispositions de cette dernière loi, et particulièrement de la section 104, M. Préfontaine comme M. P. Jodoin devraient être frappés d'inhabilité pour les fins d'élection.

Décidément c'est un terrible coup porté au parti des puristes. —N. Monde.

Voici le jugement : PIERRE BENOIT ET AL. VS. AMABLE JODOIN, FILS.—Mardi le troisième jour du mois d'août 1875. Présente l'honorable M. le juge Beaudry. Après avoir entendu les parties par leurs avocats sur le mérite de la requête ou pétition des dits Pierre B. Benoit et consors, examiné la procédure au dossier et entendu la preuve faite de part et d'autre et sur le tout mûrement délibéré ; considérant qu'à une élection tenue dans le mois de décembre 1874, dans le district électoral de Chambly, dans la province de Québec aux fins d'élire un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, le dit Amable Jodoin étant candidat ainsi que le dit Pierre B. Benoit, et qu'à cette élection, le dit défendeur Amable Jodoin, fils, a été, le 30 du dit mois de décembre 1874 déclaré élu comme représentant et membre du dit district électoral de Chambly, considérant que par la preuve faite en cette cause il résulte que la dite élection est entachée de manœuvres frauduleuses pratiquées tant par le dit A. Jodoin fils personnellement que par son agent et ses partisans, nous juges de la Cour Supérieure siégeant en vertu de l'acte du Parlement du Canada intitulé : "Acte des élections contestées 1874" déclarons par les présentes la dite élection nulle et de nul effet avec dépens contre le dit Amable Jodoin.

Et vù le désiré par les demandeurs de cette partie de leurs conclusions tendant à faire déclarer

le dit Pierre B. Benoit élu légalement à la dite élection, nous déclarons ce la partie des conclusions sans effet.

PROTECTION.

Une réunion considérable de diverses branches de manufacturiers et d'ouvriers avait lieu vendredi, le 30 juillet dernier, dans les prémisses de M. Chs. Tourville, rue Ste Catherine, dans le but de prendre en considération l'état des diverses industries sur le tarif actuel et le malaise que produit ce nouveau tarif. Cent personnes au moins assistaient à cette réunion.

M. Chs. Tourville fut appelé à présider l'assemblée.

N. Alph. Lapière fut nommé secrétaire.

M. Chs. Tourville expliqua le but de la réunion et invita M. L. A. Jetté à prendre la parole.

M. L. A. Jetté se prononça d'une manière énergique en faveur de la protection, et promit de prendre ces intérêts de la classe manufacturière et ouvrière.

Messieurs G. Boivin, L. O. David, A. Lapière firent valoir les causes de la protection, et les résolutions suivantes furent adoptées unanimement.

Proposé par Guill. Boivin, secondé par Chs. Galipeau.—Que l'Industrie Canadienne est actuellement dans un état déplorable, les fabricants canadiens étant forcés de conquérir leurs ouvriers et de suspendre leurs opérations.

Que les fabricants canadiens sont menacés d'une importation considérable de produits des manufactures des Etats-Unis, et ne peuvent lutter contre cette invasion tant qu'ils sont dans les conditions d'inégalité qui existent sur eux aujourd'hui.

Que les fabricants canadiens ont besoin d'un tarif protecteur, qui les mette sur le marché canadien sur un pied d'égalité avec les fabricants des Etats-Unis. Adopté unanimement.

Proposé par Alfred Contant, secondé par H. Charrier.—Qu'il serait juste que le gouvernement fédéral imposât sur les produits des fabriques des Etats-Unis un droit d'entrée suffisant pour protéger la manufacture canadienne.—Adopté unanimement.

Proposé par L. A. Roy, secondé par J. Auger.—Qu'il serait même à propos que le gouvernement fédéral frapperait les produits des manufactures américaines d'un droit d'entrée en ce pays égal au droit d'entrée chargé par le gouvernement des Etats-Unis. Adopté unanimement.

Proposé par Uld. Papin secondé par N. Lachapelle.—Qu'un droit d'entrée sur les mêmes articles que ceux fabriqués ici égal à celui des Etats-Unis, protégerait l'industrie Canadienne, donnerait du travail à une foule de personnes maintenant dénuées de tout, contribuerait au développement de ce pays, encouragerait une saine immigration etc., etc.—Adopté unanimement.

Proposé par J. A. Craig, secondé M. Noel.—Que le représentant de Montréal Est aux Communes soit prié d'accepter la direction du mouvement des fabricants et des ouvriers pour obtenir le tarif protecteur que l'Industrie Canadienne requiert.—Adopté unanimement.

BANQUE JACQUES-CARTIER.

L'assemblée des actionnaires de la Banque Jacques Cartier, que nous avons annoncée ces jours derniers, a eu lieu hier soir à huit heures, au Cabinet de Lecture Paroissial ; plus de deux cents personnes y assistaient.

M. Damase Masson fut appelé à présider l'assemblée, et M. Alphonse Desjardins, M. P., fut choisi pour un secrétaire.

Le président expliqua en quelques mots le but de l'assemblée ; il rappela les circonstances qui avaient forcé la banque à suspendre ses paiements et déclara qu'il ne croyait pas que la Banque puisse rouvrir ses portes le 15 comme on l'avait annoncé. Il fit ensuite lecture des résolutions qu'il se proposait de présenter à l'assemblée du 10 de ce mois. Elles ont pour but de nommer un comité chargé de faire une enquête sur les affaires de la Banque et les causes qui ont amené sa suspension de paiements.

D'Hon. Chs. Wilson prit ensuite la parole ; il recommanda fortement la liquidation des affaires de la Banque.

M. Lef. de Bellefeuille insista fortement sur l'utilité de prendre une action immédiate sans attendre l'assemblée du 10, dans le but de préparer le travail des actionnaires pour l'assemblée régulière, et il proposa en conséquence la résolution suivante.

Proposé par E. Lef. de Bellefeuille, Secr., secondé par le Dr. Tassé : Qu'un comité soit nommé composé de MM. D. Masson, Hon. J. L. Beaudry, John Pratt, Hon. J. Archambault, P. A. Fauteux, J. Grenier et Wm. Darling, avec instruction d'obtenir tels renseignements qu'il pourra sur la situation actuelle de la Banque Jacques Cartier ;—de rechercher quelles mesures il serait à propos d'adopter soit pour continuer la dite Banque, si cela est jugé possible, pour l'amalgamer avec une ou d'autres Banques, si c'était trouvé

préférable ;—dans ce dernier cas de laquelle on lesquelles des Banques faisant affaires à Montréal seraient disposées à effectuer une telle amalgamation, —de négocier provisoirement avec telle Banque les conditions de telle amalgamation ou tels autres arrangements qui pourraient être jugés utiles aux intérêts de la Banque Jacques Cartier et de faire rapport de ces travaux lundi soir le 9 courant à une réunion ajournée de la présente assemblée.

M. Masson dit que l'amalgamation n'était pas un fait nouveau et qu'elle n'avait rien de redoutable, puisque la Banque de Montréal faisait actuellement opposition à la Banque de la Cité, pour s'amalgamer à la Banque Royale Canadienne de Toronto. Il ajoute qu'il était directeur de la Banque des Marchands, lors de son amalgamation au "Commercial Bank" et que cette union avait eu pour résultat de faire renaître la confiance, d'augmenter les dépôts et de laisser les billets en circulation pour un temps considérable.

M. Valois s'objecta à cette mesure, prétendant qu'elle était prématurée et qu'on ne devait se décider à rien avant de connaître les conditions d'amalgamation.

Il déclara cependant qu'il approuvait le fonds de la résolution, différait seulement l'opinion sur l'opportunité des mesures suggérées. Il considère de l'intérêt du commerce que la Banque puisse reprendre le cours de ses affaires.

M. P. A. Fauteux et l'Hon. M. Abbot parlèrent en faveur de la résolution. Ce dernier fit remarquer qu'une question de ce genre ne pouvait se discuter devant une grande assemblée et qu'il fallait absolument qu'elle soit étudiée par un comité. Il termina en disant qu'il n'y avait que deux alternatives : la liquidation qui amenait la ruine, et l'amalgamation qui pouvait sauver la Banque.

La résolution fut unanimement adoptée.

L'assemblée s'ajourna ensuite à lundi prochain, le 9, à huit heures, au cabinet de lecture paroissiale. —Nouveau Monde.

INFORMATIONS.

A part quelques legs particuliers peu considérables, Sa Grandeur Mgr. Larocque a donné à la corporation de l'Évêché de St. Hyacinthe tous ses biens qui, à l'heure actuelle sont estimés à environ \$34,000.00. Quelques propriétés sont susceptibles de prendre de l'augmentation, l'une d'elles, de 4 arpents de superficie est située dans le centre de la ville de St. Hyacinthe et une autre, d'une étendue de 24 arpents, touche à la ville de St. Jean de la population augmentent tous les jours.

Le Chroniste annonce que M. Z. Duhamel, employé depuis plusieurs années au département de l'Éducation, vient d'être nommé maître de poste de l'Assemblée législative de Québec et qu'il sera remplacé au département de l'Éducation soit par M. Picard, notaire de Lorette, ou M. E. Gaquin.

M. Notman, photographe de Montréal, a obtenu la permission de construire, sur le terrain de l'ancienne Exposition à Pailadeville, le "Photographie Palace." Cette bâtisse aura 160 pieds sur 80, et l'on calcule qu'il y sera employé au-delà de cent artistes.

On lit dans le Constitutionnel : Nous apprenons que notre ami et ancien collaborateur, M. Frs. L. Desautels, s'est décidé à retourner à l'état ecclésiastique et qu'il en a revêtu l'habit, la semaine dernière.

Le Courrier de St. Hyacinthe pose de nouveau la question suivante au Bien Public :

Ces jours derniers faisant allusion au libéralisme bien prononcé de quel ques hommes éminents du parti réformiste, nous avons fait des citations prouvant que, si on avait raison de désavouer M. J. Douce ou avant également raison de désavouer M. Laflamme. Le Bien Public qui avait exoneré ce dernier de tout blâme, quant à ses opinions religieuses, fut mis par nous en demeure de dire s'il partageait la manière de voir de son chef politique, et s'il était prêt à en dresser les principes faux qu'il avait émis dans le procès Guibord.

Nous sommes intrigués de savoir pourquoi notre confrère n'a pas jugé à propos de nous répondre. Il n'a pas soufflé mot. Serait-ce l'embaras de répondre à notre article qui lui impose un silence prudent ? A-t-il peur de se compromettre, en laissant voir au public qu'il professe le libéralisme ?

On bien, pris dans son propre piège et reconnaissant son erreur, hésite-t-il à répudier M. Laflamme ?

Allons, MM du Bien Public, la chose est grave ; il est bon de savoir à qui nous avons affaire, et comme vous aimez à poser, dites nous du haut de votre Grandeur, quel que soit que nous sommes si, réellement, après avoir lu notre article, vous croyez encore sincèrement que M. Laflamme n'a "jamais exprimé des opinions qui n'avaient pas été sonnes avant lui par des hommes dont la religion n'a jamais été mise en doute ?"

Nous voulons bien vous laisser le temps de réfléchir, mais, de grâce, repandez nous.

On lit dans le Journal de Québec de lundi :

On nous dit qu'il a gelé, la nuit dernière, en quelques endroits. Tout ce que nous savons au sûr, c'est que la nuit dernière a été excessivement froide pour la saison. A propos de la température, nous dirons que pendant le mois qui vient de finir, le thermomètre s'est presque constamment maintenu à 70 degrés, et quelquefois il s'est élevé à 86 et même 87 degrés.

L'Hon. M. MacKenzie quittera l'Angleterre la semaine prochaine pour revenir au Canada.

Que le Bien Public se console, car quoiqu'on ait dit notre typographe qui n'a pas voulu corriger l'ana-chronisme, les gens instruits sauront toujours la Régence du duc D'Orléans a eu lieu au commencement du règne du bon Louis XV. Nous sommes heureux de dire que cette erreur n'a pas besoin de h. dans son explication, pour causer de grands maux. Si le Bien Public se mêle de corriger les épreuves de ses confrères, nous lui demanderons de s'écarter d'abord, en retranchant l'ancien circonflexe de ceu, participe passé du verbe croire. Nous le prions aussi de dire à tous ses lecteurs et amis que le mot manchons ne veut pas dire la partie de la charrie que l'on tient dans ses mains lorsqu'on laboure, mais des manches.

On lit dans le Bien Public de Gand :

On appelait autre fois une loi libérale celle qui étendait la liberté, et, à ce titre, la législation qui vient de prévaloir en France eût certainement mérité cette qualification. Mais les mots n'ont plus la même valeur : une loi libérale, une mesure libérale sont des lois exceptionnelles, des mesures restrictives, particulièrement édictées contre l'église catholique, contre ses ministres, contre les fidèles soumis à son enseignement. En ce sens, et de l'aveu de nos adversaires eux mêmes, la politique de M. le prince de Bismarck est une politique essentiellement libérale, la législation Falk est une législation libérale, la persécution qui regne en Suisse est un régime libérale dont l'exemple est bon à suivre.

C'est en nous inspirant de ces réflexions que nous nous félicitons du vote de la loi sur l'enseignement supérieur en France comme d'un triomphe remporté sur le libéralisme. L'église est désormais libre de lutter, et comme le prix de la lutte ce sont les âmes conquises par le sang de Jésus Christ, il y a vraiment lieu de se réjouir de la loi réparatrice qui faisait cesser le monopole de l'erreur.

L'Assemblée de Versailles a voté lundi, par 316 voix contre 266, le projet de loi sur l'enseignement supérieur.

Ce vote est un véritable événement historique. Il couronne par une victoire la longue lutte que les catholiques français ont soutenue contre le monopole odieux de l'Université. En dépit des imperfections et des lacunes de la législation nouvelle, ce résultat est considérable et sera fécond en bienfaits. L'église, affranchie des entraves qui pesaient sur elle, peut désormais se livrer à ce travail de restauration morale qui est la condition préalable et la préface obligée du rétablissement de l'ordre chrétien. Elle aura désormais sa part dans la haute éducation intellectuelle de la nation française, et, en présence du réveil religieux qui se manifeste, il est permis d'espérer que cette influence sera considérable.

AMUSEMENTS INSTRUCTIFS.

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci. C'est ce qu'a fait M. Buell, mercredi soir, et nous pouvons dire, en toute sincérité, que l'exhibition qu'il a donnée, a été, en tous points, utile et agréable. Pour vingt-cinq cents, il a fait voir à son nombreux auditoire, composé de l'élite de la Société de Joliette, les plus beaux monuments des principales villes de l'Europe et de l'Amérique, les sites les plus pittoresques, des chutes, des torrents, des monts, et enfin une foule de curiosités naturelles de ces deux continents. A celui qui n'aime pas les voyages, les émotions que donne une tempête sur mer, ou l'arrestation par des douaniers ou des communards—mais qui en même temps, désire connaître quelque peu son Amérique et l'Europe, nous conseillons toujours d'aller aux représentations de M. Buell. LA sans se déranger, il verra Montréal dont il ne connaît que le port ou la rue St. Paul, et les édifices publics de cette grande cité que beaucoup de résidents ignorent ; Québec et sa citadelle, et ses murailles et ses portes que le génie du siècle aura bien tôt renversées ; Ottawa et les bûches féériques du Parlement. Nous n'avons jamais vu ces édifices en pierre et en chaux ; mais, après les avoir vus passer sous la lumière électrique et grossies par le Stéréoscope, nous ne sommes plus surpris que les députés désirent tant y retourner, une fois qu'ils en ont franchi le seuil.

Le panorama de la ville de Paris, avant, pendant et après la guerre a vivement intéressé tous les spectateurs.

Pendant la séance, M. Buell avait ménagé de petites surprises et gracieusetés aux partisans politiques. Aussi fit-il paraître tout-à-coup la belle figure de Sir John A. Macdonald, puis celle de l'hon. M. McKenzie, et enfin, le jeu des lumières et du stéréoscope, nous montra les traits de notre regretté compatriote, feu Sir George E. Cartier. Il faut ajouter que l'apparition de ces trois grandes figures souleva des applaudissements enthousiastes, presque frénétiques chez les admirateurs respectifs—nous le supposons—de ces trois grands personnages.

En somme, M. Buell a satisfait, par sa représentation, tout son auditoire, composé d'environ cinq cents personnes, dont aucune n'a dû regretter son 25 cents après avoir admiré les 250 cartes du panorama.

Nous souhaitons du succès à M. Buell et nous espérons qu'il reviendra nous visiter après son voyage en Europe.

LA CHASSEGALERIE.

Tout le monde a entendu parler de la Chassegalerie ; presque tous nos grands pères en ont vu passer au dessus de leur maison, entre dix et onze heures du soir ; un de mes oncles avait appris une chanson sur l'air de ces étranges canotiers ; enfin nos grands pères ont couru la Chassegalerie.

Cette manière commode de voyager dans les airs, au-dessus des nuages et des horreurs de ce monde, est tombée en désuétude. Hélas ! hélas ! les rois et les contumes s'en vont.

Aujourd'hui il n'y a plus guère que les voyageurs du Haut-Canada qui viennent voir leurs blondes à travers les airs.

De tout temps les hommes ont aimé à naviguer dans l'air, à voler comme Poiseau. De là l'usage de représenter les anges et même les démons avec des ailes.

La fable raconte que Dédale et Icare son fils, voyagèrent en l'air au moyen d'ailes postiches. Le jeune homme, encore brouillon, et voyant probablement pour la première fois les régions de l'éther, poussa son vol trop haut. Aussi ses ailes, qu'il avait ajustées à ses épaules avec de la cire, fondirent, et il tomba dans la mer dite icarienne à cause de son nom et en mémoire de cette aventure.

Simon, le magicien, celui qui voulait acheter les dons du St. Esprit, des Apôtres, volait dans les airs comme un oiseau. St. Pierre ayant prié, Simon tomba de l'air par terre et se rompit les os comme Michel Morin.

Les aérostats, les ballons, comme on les appelle d'ordinaire, ont plus ou moins résolu le problème du vol dans l'air. Cependant jusqu'ici les hommes ont mieux réussi dans l'autre vol.

Mais il s'agit surtout ici de la Chassegalerie où du vol dans l'espace à l'aide de canots ou autres embarcations semblables.

Cette manière de voyager a été révoquée en doute. Je crois pourtant qu'elle a été pratiquée et qu'elle l'est encore aujourd'hui.

La tradition, ce critère infailible de vérité, l'atteste et le prouve. Le fils du frère du grand père de la mère de la tante de la cousine du neveu de mon septième voisin en a été témoin oculaire.

On peut dire comme suit : Dans un chantier où se trouvaient une vingtaine d'hommes, il y en avait un qui proposait un voyage de quelques cents lieues, aller et retour en une seule veillée. La proposition était acceptée, pourvu qu'on fût voir un parent, un ami, une amante. Les conditions faites, on embarquait dans un canot et l'on se mettait à ramer, sans sortir du chantier. Bientôt on voyait ce qu'on voulait voir et le voyage était fait.

Il est évident qu'il s'agit dans le cas actuel d'une scène de magnétisme. La seule difficulté c'est d'expliquer le passage sublime d'une barque dans le firmament. Mais là-dessus, en attendant d'autres commentaires, je m'en rapporte à la tradition.

Un de mes oncles sait encore une chanson qu'il a apprise des conteurs de Chassegalerie pendant qu'ils ramenaient à mille pieds au-dessus de sa tête.

Voici quelques couplets de cette chanson :

Ma mignonnette
Embrassez-moi !
Nenni, monsieur, je n'oserais.
Etc., etc.

Il faut donc croire aux Chassegaleries, comme on croit à la louve de Romulus, aux oies du Capitole, à l'aventure de Guillaume Tell, à la douceur des lois criminelles anglaises, à la bonne foi des programmes politiques et à l'honnêteté des gouvernements responsables.

Dans un autre article, je prouverai qu'il faut croire à la "bête à la grandquene."

C. LÉPINE.
L'Assomption, 3 Août 1875.

PROFIT NET.—On nous rapporte qu'une femme de la campagne a vu du des fraises pour \$18 et des fraises pour \$30 durant juin et juillet. Il n'y a pas d'industrie plus payante aujourd'hui.

CENTENAIRE D'O'CONNELL.

C'est aujourd'hui le centenaire d'O'Connell, le libérateur de l'Irlande, l'un des plus grands orateurs dont l'histoire fasse mention.

Partout la nation Irlandaise s'em presse de chômer dignement cette fête. En Canada, comme à l'étranger, l'on voit se déployer le drapeau des fils de la verte Erin. Une même pensée, un même sentiment anime les Irlandais des deux mondes : rendre les honneurs qui sont dus à celui qui a régner sur leur pays, qui a secouru le jong de l'oppression Britannique, qui leur a conquis la liberté.

O'Connell, né en 1775, est mort à Gènes en 1847. Sa vie, a été un combat continu contre l'oppression anglaise. Par son éloquence, sa douceur, sa modération, mais plus encore par les vertus héroïques qu'il a pratiquées, il a fait de ses concitoyens, des sujets soumis, obéissants, a redressé leurs griefs aux sons tour à tour joyeux et plaintifs qu'il a su tirer de la harpe d'Irlande.

Nos Irlandais de Joliette, ne sont pas demeurés indifférents aux démonstrations qui se font actuellement dans les autres villes.eux aussi, se sont groupés autour de leur drapeau, et se rejoignent en pensant au défenseur de la justice, de la religion et de la liberté.

RÉCOLTE DES GRAINES DE TREFLE.

L'époque pour obtenir une bonne graine de trèfle, c'est de le laisser déflorir et lorsque la plupart des têtes sont bien mûres, c'est à dire lorsqu'on trouve une grande quantité de graines violettes, alors on coupe à la faucille ou à la faux ; on laisse sécher les tiges sur le sol sans les lier, puis on les bat sur une bache dans le champ pour éviter d'en perdre par le transport. On retire la graine de son enveloppe au moyen des machines à battre les grains ou du fleau ; ce dernier moyen est lent et dispendieux pour une grande quantité. On y parvient aisément aussi avec les moulins à pillons dont se servent les vanniers pour briser l'écorce de pruche ou d'autres essences. Lorsqu'on récolte la graine de trèfle pour son usage, on peut la semer avec l'enveloppe, de cette manière la semaille est beaucoup plus assurée.

Si on veut obtenir une graine bien nette, voici un autre petit procédé très-avantageux, il consiste à avoir un petit instrument que, ad hoc, on nomme cueille trèfle, on peut le faire soi-même, c'est tout simplement deux petits bouts de planche boutés ensemble et bordés sur trois côtés, de manière à former une boîte plate, sur un des côtés longs, on adopte des dents en fer ou en bois très rapprochées en forme de peigne, on y place ensuite un manche court à sa commodité, soit que l'on préfère cueillir les têtes de trèfle en soulevant ou en accrochant. Par ce moyen on parcourt la pièce en choisissant les plus belles touffes, on se fait suivre d'un enfant avec un sac pour y verser chaque cueillette et l'emporter aussitôt à sécher dans une batterie, sur un grenier ou au soleil sur une bache, on la conserve ensuite de même jusqu'au moment de la faire égrainer soit pour vendre ou pour semer. Ce petit moyen qui paraît long et minutieux, est cependant plus expéditif et permet de tirer beaucoup plus de bonnes graines et bien propres, cela n'empêche pas de tirer partie de celle qui reste si on le juge à propos pour faire des pacages, etc.

—La Revue Agricote.

FAITS DIVERS.

—Nous avons reçu la dernière livraison de "La Revue Légale" publiée par M. Mathieu, Sorel. Elle contient 200 pages de matières, qui sont la production de jugements prononcés par le Conseil Privé, ou par nos Cours du Banc de la Reine. M. Mathieu n'épargne rien pour son œuvre tout à fait utile aux hommes des professions libérales et à ce titre il mérite tout l'honneur possible.

M. Mathieu ayant entrepris de publier tous les Jugements de la Cour d'Appel de cette Province, le prix de sa publication a été élevé à \$5.

CHRONIQUE DE VOL.—Depuis deux mois une phalange d'industriels appartenant à la haute et à la basse police de New York a choisi Montréal pour le théâtre de ses opérations. Il ne se passe pas un jour sans que nous ayons à enregistrer une série de vols dont les auteurs échappent aux poursuites de la justice. La cite semble pavée de filous, escrocs, tirelaine, coupe-jarrets, etc. Il n'y a pas bien longtemps la police arrêtaït Lasalle, Newman et Miller pour avoir volé des pièces de soie dans le magasin de MM. Hodgson, Murphy et Summer et sous le soupçon d'avoir commis le vol de \$1400 dans la Banque Ville-Marie.

L'agent de sûreté Fahey avait fait écrouer deux femmes, qu'il croyait être les complices des escrocs, mais comme la preuve n'avait pas établi leur culpabilité, elles furent élargies et mises sous la surveillance de nos détectives.

Les soupçons de nos agents de police étaient bien fondés comme les événements l'ont prouvé plus tard.

HOTEL JOLIETTE

TENU PAR EUSEBE BEAUDRY NO. 77, RUE ST. PAUL, Pres de l'Eglise Bonsecours MONTREAL.



Avis Public

CONCERNANT LE CADASTRE DE LA PAROISSE DE ST. CHARLES BORROMEE

Dans le but de faciliter la correction de toute erreur qui aurait pu se glisser dans les opérations du Cadastre de la paroisse de St. Charles Borromée, dans les comités et district de Joliette, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint les plans et les documents relatifs à l'examen de rigueur qui devra se faire au Bureau du Cadastre, durant les deux années qui suivront la date de la proclamation de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de cette Province.

M. CREPEAU, Directeur Du Cadastre. Joliette, 23 Juillet 1875.



COMPAGNIE DE NAVIGATION "CHAMBLY & MONTREAL"

Le bateau à vapeur "Cultivateur" capitaine NAPOLEON COLLETTE, touchera à Laurier tous les LUNDIS matin à six heures et les JEUDIS matin à cinq heures pour Montréal, arrêtant à Contrecoeur et à Verchères, et laissera Montréal tous les MARDI et VENDREDI à deux heures, P.M. pour les ports ci-dessus et ceux de la Rivière Chamby.

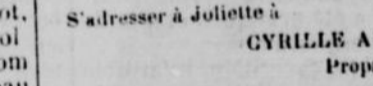
PRIX DU PASSAGE: De Lanoira à Montréal chambre, un repas inclus \$0.75. De Lanoira à Montréal, pas de repas 0.50. De Lanoira à Montréal, Pont 0.25. Par Ordre.

PIERRE CORMIER, Agent général. Joliette, 1er juillet 1875.

Ds Tickets de passage seront vendus par M. J. E. RENAUD, épicer.

A Vendre.

UN EMPLACEMENT situé sur la Rue St. Pierre, vis à vis la chapelle de Bonsecours, de 60 pieds de front sur 45 de profondeur avec deux maisons dessus construites. Conditions faciles. S'adresser à Joliette à CYRILLE AUGÉ, Propriétaire. Joliette, 22 Juin 1875.



CHARLES LIVESQUÉ, V. S.

MEDICIN VÉTÉRINAIRE. Gradué du Collège Vétérinaire de Montréal.

SERA à JOLIETTE tous les SAMEDIS, entre neuf heures, A. M., et 4 heures P. M., pour donner des consultations sur toutes sortes de maladies affectant les animaux.

BUREAU: chez ABEL DUGAS HOTELIER DE JOLIETTE. EN FACE DU MARCHÉ.

A Vendre.

Un emplacement pour une tannerie, situé dans le village de la paroisse du St. Esprit, contenant environ un quart d'arpent de front sur environ un arpent de profondeur, bâti d'une maison, d'une grange dans laquelle il y a une étable, et d'une boutique de tanner, toutes lesquelles bâtisses presque neuves. Conditions libérales. Pour plus amples informations s'adresser au St. Esprit, à l'épicerie de JOSEPH VEZINA. St. Esprit, 1er Juin 1875. 3m-p

A Vendre.

Un magnifique emplacement situé rue Mansau, voisin de l'Institut des Artistes de 14 pieds de front par 135 de profondeur avec maison et dépendances, jardin, etc. Conditions faciles, titres incontestables. S'adresser à G. A. CHAMPAGNE, Avocat, Propriétaire. Joliette, 28 Mai 1875.

On a besoin

Au bureau de "La Gazette" de deux jeunes gens comme apprentis typographes et imprimeurs.

A Vendre.

UN EMPLACEMENT, contenant trois arpents de terre en superficie, situé à Lanoira, à une demi-lieue plus haut que l'Eglise, sur le Fleuve, batic de Maison, Ecurie, et un moulin à farine (deux moulins), et à scier, et d'autres dépendances. Pour les conditions, s'adresser, sur les lieux, au propriétaire sousigné. JOSEPH FERLAND. Lanoira, 2 Août 1875. amp

ATTENTION.

Magasin de Chaussures.

L. MENARD

A l'honneur d'annoncer au public qu'il transporte son établissement dans la maison en briques de Madame Lafontaine, RUE NOTRE DAME.

Où il tiendra constamment l'assortiment le plus considérable de CHAUSSURES

—CONSISTANT EN—

BOTTINES de toutes sortes pour Dames et enfants. Bottes, Congress, Souliers pour Hommes.

qu'il peut vendre à TRES BAS PRIX.

L. M. fait les chaussures à ordre et exécute promptement les ordres qui lui sont donnés.

Ouvrage garanti. Joliette, 8 Juin 1875.

MAGASIN DE FER

TENU PAR AIME RIOPEL

Place Lavaltrie EN FACE DU MARCHÉ JOLIETTE.

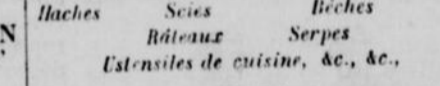
M. AIME RIOPEL a l'honneur d'informer le public en général qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN DE FER comprenant un assortiment général varié de

Fer Chaudrons Clous à planche Acier Bouillottes Clous à cheval Charbons Poèles Clous à barreau Laches Scies Bèches Est-uisles de cuisine, &c., &c.

Specialite d'Outils.

Les menuisiers, charpentiers, les ferronniers, et les cultivateurs trouveront toujours chez M. Riopel les articles ci-dessus à des PRIX AVANTAGEUX.

Joliette, 10 Mai 1875.



C. E. PARISEAU

MAGASIN DE MEUBLES 449 Rue Notre-Dame MONTREAL.

Une collection variée de Meubles de tous les prix et de toutes les Descriptions. Mai 1875 —aa—bips—13

Attention! Attention!

Pai la vigilance et la ponctualité avec laquelle on est servi chez

J. J. PROVOST COIN DES RUES

St. Charles Borromée et Notre Dame il semble que le perron est baissé de deux degrés, au moins, car on ne peut aller ailleurs, en suivant la foule qui toujours entre et sort comme si le perron n'était plus un obstacle. Mais c'est curieux, dit Paul à Jean, il ne nous traite pas. Non, dit Jean, ne sais-tu pas que c'est un scandale à présent?

Mais en revanche, il nous vend des liqueurs si pures, de la bonne Fleur, du bon Lard, du bon Poisson, du bon Thé, du bon Café, du bon Sucre, et de toutes sortes de Groceries à si bon marché et sans nous tromper, que l'on épargne beaucoup en achetant chez lui.

Il n'a pas cessé non plus d'acheter les Grains de toute sorte ainsi que la Farine d'avoine, et il paie toujours le haut prix. En ce cas, continuons de l'encourager.

Merci d'avance, Messieurs, et venez me voir. J. J. PROVOST. Joliette, 20 Avril 1875.

A. CORNELIAR & FRERE

Ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général, qu'ils viennent d'ouvrir un magasin d'Épicerie de toutes sortes à l'ancienne Place d'affaire de

E. CORNELIER (Près de l'Hotel Deschamps.) RUE NOTRE DAME.

LEUR ASSORTIMENT CONSISTANT EN Groceries, Provisions, Vins et Liqueurs

de toutes sortes, est des plus variés et des mieux choisis.

Messieurs les Hoteliers de la ville et de la campagne sont spécialement invités à venir visiter leur établissement qui est des plus considérables et pourront se convaincre de la modicité des prix.

Joliette, 15 Avril 1875

NOUVELLE AGENCE.

Pierres Sepulcrales.

En s'adressant au Soussigné à Joliette, on pourra se procurer sous un court délai, des magnifiques Monuments en Marbre Italien ou Américain de toutes dimensions sur lesquels l'acheteur pourra faire poser une inscription de cent lettres sans charges extra.

Les prix seront de 25 pour 100 plus bas qu'à aucune endroit, dans cette Province. Plus de 50 différents patrons peuvent être vus chez l'agent.

Conditions libérales. J. J. PROVOST, Agent—Joliette Joliette, 2 Avril 1875

GRAND MAGASIN DE VAISSELLE

En Face du Marché (Porte voisine de J. Ed. RENAUD.)

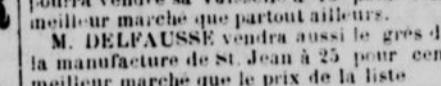
M. P. A. B. DELFAUSSE a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'augmenter considérablement son TOCK de Vaiselle

Ayant eu l'avantage d'acheter un fond de banqueroute considérable, M. Delfausse pourra vendre sa Vaiselle à 15 pour cent meilleur marché que partout ailleurs.

M. DELFAUSSE vendra aussi le gros de la manufacture de St. Jean à 25 pour cent meilleur marché que le prix de la liste

M. DELFAUSSE espère que les marchands des campagnes environnantes voudront bien lui continuer leur patronage, et être capable de leur vendre à aussi bon marché qu'à Montréal

Joliette, 8 Avril 1875.



Dr. LAURIER & FILS

Pharmacie de Famille, (En face de l'Eglise)

Ces messieurs invitent respectueusement les médecins à visiter leur établissement, leurs ordres et prescriptions seront attentivement remplis et ponctuellement expédiés.

Les mères de famille y trouveront tous les remèdes utiles et employés pour l'usage des enfants. Des teintures de toutes couleurs y sont détaillées, avec les plus amples renseignements. On y vend en gros et en détail des graines de jardins des premières maisons, avec garantie.

UNE PARFUMERIE des mieux assorties est attachée à l'établissement et l'on y détaille à des prix modérés, tous les articles de toilette du meilleur goût.

ON Y VEND aussi du soda et du ginger ale et l'on y tient un dépôt, du Gaiac si renommé de monsieur CHRISTIN, pour les ventes en gros et en détail.

LS LAURIER & FILS

Le Dr. LAURIER se fait fort, appuyé par des succès incontestables, de guérir les personnes atteintes de cancers, de clancres et autres affections de ce genre, au moyen d'emplâtres qui ne laissent aucune difformité ni même de cicatrice.

Venez le consulter Joliette, 1 Avril 1874

PHARMACIE CANADIENNE

(ETABLIE EN 1872.)

M. LOUIS ROBITAILLE a l'honneur d'annoncer que le 1er Mai courant il a transporté son établissement dans la bâtisse ci-devant occupée par M. G. E. Panisson, épicer, porte voisine de la Banque d'Echange.

M. L. Robitaille profite de la circonstance pour remercier ses amis et le public en général de l'encouragement libéral qu'ils ont bien voulu accorder jusqu'à présent à la Pharmacie Canadienne et prend la liberté de solliciter la continuation de leur patronage à l'avenir.

Outre un assortiment varié de drogues, médecines patentées, parfums, objets de fantaisie et de toilette, teintures, savons, essences et sirops assortis, etc., etc., le sousigné offre en vente une quantité considérable de

Graines d'oignon. " de Trèfle de l'Ouest. " de Rawdon. " de Harve. " de Navet blanc et jaune. " de Betteraves. " de Carotte. " de Choux. " de Choux de Siam. " de Tabac.

Ac., Ac., Ac.

Aussi—un assortiment complet de graines de fleurs.

Toutes graines importées directement des meilleures maisons anglaises, françaises et américaines, sont offertes aux acheteurs avec les meilleures garanties.

M. L. Robitaille a l'honneur de faire leurs achats à la PHARMACIE CANADIENNE, car ils seront toujours sûrs de trouver à cet établissement les meilleurs articles aux prix les plus modérés.

Les ordres et commandes seront remplis avec précision et sous le plus bref délai.

M. L. Robitaille est agent pour les préparations médicinales suivantes: Sirop de gomme d'épinette rouge de Gray Pastilles Bronchiales du Dr. Nalaton Baume Sarrasin de Wood Sirop Princesse pour les enfants Remède Chinois pour la coqueluche Saisopille de Duncan.

PLACE-LAVALTRIE, EN FACE DU MARCHÉ. Joliette, 16 Avril 1874.

ASSUREZ-VOUS A LA



COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ET CONTRE L'INCENDIE. DIRECTION DE MONTREAL: Thomas Workman, Ecr. Maurice Ouvillier, Ecr. Geo. D. Farrier, Ecr. Thomas Timin, Ecr. Amable Jodoin, Ecr.

UNE COMPAGNIE NATIONALE

BUREAU PRINCIPAL, QUEBEC. SUCCURSALE: 13 PLACE D'ARMES MONTREAL

C. O. FERRAULT, Sec. & Gérant, District de Montréal.

L'expérience des Agents des Compagnies d'assurances contre le feu et celles d'autres personnes dont la profession est de recueillir la cause des incendies montre que dans beaucoup de cas les incendies proviennent du fait que les portes qui supportent les planches reposent directement sur les briques mêmes des murs sans être fixés à la chaux. Après que la maison est construite il est impossible de dire si toutes les conditions de sécurité ont été remplies, et de là, beaucoup de maisons qui ont été brûlées par le feu, sont réellement dangereuses à habiter. L'assurance dans la Stadacona, Cie. d'assurance contre le feu, ayant son siège à Montréal No. 13 Place d'Armes, est la seule Sauvegarde.

Un taux de primes d'assurance modéré et équitable pour faire face aux éventualités une appréciation large des dommages causés par les sinistres, un règlement prompt et sans pertes, une liberté entière et indépendante de tout engagement avec d'autres Cies dans l'exercice de son action: Tels sont les avantages que présente au public la Stadacona, Cie. d'assurance contre l'incendie dont l'office est situé à Montréal, No. 13, Place d'Armes.

P. E. McCONNVILLE Ag. ut. Pour les comtés de Joliette, Montcalm et L'Assomption Joliette 1er avril 1875

Compagnie d'Assurance "LA ROYALE CANADIENNE"

Reclamations Regles et sçdes sous le plus court délai. GARANTIES INCONTESTABLES

CAPITAL, FONDS DISPONIBLES, AU-DELA DE \$6,000,000 \$1,000,000

DIRECTEURS:

J. F. SINCENNES, Directeur "La Banque du Peuple." JOHN OSTELL, Directeur "La Nouvelle Compagnie du Gaz." ANDREW WILSON, Directeur "La Nouvelle Compagnie des Chars Urbains." M. C. MELLARKY, Président "Le Crédit Foncier du Bas Canada." J. ROSAIRE THIBAudeau, Directeur "La Banque Nationale."

W. F. KAY, Directeur "Banque des Marchands du Canada." HORACE AYLWIN, de Port Hope. ANDREW ROBERTSON, Vice-Président "Chambre de Commerce de Montréal" et de la "Chambre de Commerce de la Puissance." DUNCAN McINTYRE, de Messrs. McIntyre, French & Co., Negotiants.

OFFICIERS:

Président: J. F. SINCENNES. Vice-Président: JOHN OSTELL. Gérant Général: ALFRED PERRY. Secrétaire: ARTHUR GAGNON. Gérant de la Marine: CHS. G. FORTIER.

Assure toute description de risques contre le feu, Cargaisons et Coques de la navigation intérieure; aussi Cargaisons océaniques et frêts sur les steamers et vaisseaux à voile, de première classe.

Bureau principal: 160, rue St. Jacques, Montreal CHARLES B. H. LEPROHON, Agent à Joliette.

BUREAU: COIN DES RUES St. LOUIS & St. JOSEPH Joliette, 5 Mai 1875.

PROTECTION ABSOLUE.

MEILLEUR MARCHÉ QUE L'ASSURANCE TOUJOURS PRET TRIOMPHE!!! TRIOMPHE!!!

La nouvelle machine améliorée (Hatch), dont le plan est ci-dessus, est le meilleur et le plus sûr extincteur du feu. Des milliers de propriétés ont été arrachées à l'incendie par cette machine et des millions de piastres ont été ainsi sauvées et épargnées aux propriétaires.

La (Triumph) devrait se trouver dans toutes les maisons de quelque valeur, à la Ville comme à la campagne et inévitablement dans toutes les Communautés, maisons de Fabriques, etc.

J. U. FOUCHER, Agent à Joliette. Joliette, 3 Mai 1875.

HOTEL DUGAS

En face du Marché JOLIETTE.

M. ABEL DUGAS vient d'ouvrir dans une des grandes maisons de M. Deschamps, EN FACE DU MARCHÉ—porte voisine du Bureau du Télégraphe.

UN HOTEL

fort recommandable AUX VOYAGEURS et au public par ses chambres nombreuses, ses tables bien servies, ses liqueurs variées et choisies.

Des chars à l'Hotel Dugas, passage gratis Bonnes voitures au besoin—Grands Ecuries. Joliette, 1er Mai 1875.

Sirop de Gomme d'Épinette Rouge de GRAY.

Les effets de la GOMME d'ÉPINETTE ROUGE dans les maladies des Pouxons et l'Asthme, la Bronchite, etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme sont soigneusement gardées.

Prix 25 centes par bouteille. A vendre chez tous les pharmaciens du Canada. Seul propriétaire HENRY R. GRAY, Pharmacien, No. 114 rue St. Laurent, Montréal.

N.B.—Les mots "Sirop de gomme d'Épinette Rouge" sont enregistrés comme marque de fabrique et toutes infractions seront poursuivies selon la loi.

Atelier Typographique

DE LA

"Gazette de Joliette."

ON EXECUTE

A CE BUREAU

TOUTES SORTES

D'IMPRIMES

TELS QUE

LETTRES, CARTE

CARTES D'AFFAIRES ET DE VISITES,

LETTRES FUNERAIRES,

BLANCS DE COMPTES,

BILLETTS DE BANQUE,

CIRCULAIRES,

AFFICHES,

PROGRAMMES.

BLANCS POUR AVOCATS

ET POUR

NOTAIRES,

Etc, etc.

MM les Greffiers ainsi que MM les Secrétaires des Municipalités trouveront aussi toutes les formules de Blancs dont ils ont besoin.

LE TOUT

IMPRIME SUR BON PAPIER

ET A DES

PRIX TRES REDUITS

BLANCS A VENDRE

AU

Bureau de la "Gazette"

POUR LES AVOCATS :

Blancs de Mémoire de Frais—Lettres d'avocats—Subpœnas Affidavits pour Saisie-Arrêt avant Jugement—Affidavits pour obtenir Jugement—Déclarations pour Saisie après Jugement—do avant Jugement—Déclarations sur compte et sur billet—Conclusions de déclaration hypothécaire—Oppositions—Comparution—Avis de Requêtes pour obtenir un Writ de Certiorari—Déclaration pour Saisie—Revendication et Affidavit—do pour Saisie-Gagerie.

POUR LES NOTAIRES :

Blancs de Billet, Obligations, Vente, Transport et Signification, Procurations.

POUR LES GREFFIERS DES COMMUNES

Blancs de sommation simples, Tiers-Saisie après Jugement

POUR HUISSIERS :

Blancs de Procès-Verbaux de Saisie,—Avis,—Vente.

POUR LES SEC. - TRESORIERES :

Rôles d'valuation, de Perception, Liste Alphabétique d'lecteurs, &c.

—DE PLUS :—

Un grand nombre de Blancs d'Exécution et autres pour les Cours de Circuit de Comté

Avis de deménagement

GAUCHER & TELMOSSÉ

IMPORTATEURS

Ont transporté leurs Magasins, dans les nouvelles bâtisses,

Nos. 242 et 244, Rue St. PAUL

En Face de la Rue St. Vincent

et Nos. 197, 197 1/2 et 199

RUE DES COMMISSAIRES MONTREAL.

Où ils continueront le commerce D'Épicerie, Vins, Spiritueux, Provisions, Farines, Lard, Saïndoux.

Messieurs les Marchands, Hôteliers et Boulangers de la ville et de la campagne, sont invités à venir visiter leur assortiment qui sera des plus considérables et à des prix très-bas.

MANUFACTURE DE CHAUSSURES

DE

JOLIETTE.

RUE NOTRE DAME.

EDD. GUILBAULT, Propriétaire.

Les marchands de la ville et de la campagne trouveront toujours à cet établissement un ASSORTIMENT COMPLET DE CHAUSSURES pour tous les goûts, tous les âges et toutes les conditions.

Vente en gros et en détail.

AU PLUS BAS PRIX.

Joliette, avril 1874.

LA "CITOYENNE"

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA

(Sur la vie et contre les accidents.)

Bureau Central:

175 RUE ST. JACQUES MONTREAL.

Cette Compagnie offre les plus solides garanties de solvabilité et a prouvé par la déclaration d'un dividende dans les cinq premières années de son existence, que ses affaires sont conduites avec prudence et économie.

Voici deux exemples de bénéfice que la "Citoyenne" a offerts à ses assurés en 1874 :

Table with 2 columns: Description of insurance policy and Amount of benefit. Includes entries for annual and 5-year policies with various amounts.

LA GAZETTE DE JOLIETTE.

JOURNAL POLITIQUE ET COMMERCIAL

publié par

A. FONTAINE,

Bureau:—Rue Notre-Dame JOLIETTE.

ABONNEMENTS

CANADA

Table with 2 columns: Subscription type and Price. Includes bi-weekly, monthly, and quarterly rates for Canada.

POUR LES ETATS-UNIS

Table with 2 columns: Subscription type and Price. Includes bi-weekly and monthly rates for the United States.

Les frais de poste sont compris dans les deux cas et sont invariablement payables d'avance.

ASSORTIMENT GENERAL

Groceries, Provisions, Liqueurs, &c. Coin des Rues

N.-D. et St. Chs Borromée JOLIETTE

M. Chs. Guilbault informe ses amis et le public en général qu'il tiendra constamment un assortiment varié de groceries; BOISSONS.

GROCERIES ET PROVISIONS, FAISSELLE, ETC., ETC.

Qu'il vendra au plus bas prix en gros et en détail.

—DE PLUS :— M. GUILBAULT ajoutera bientôt à son établissement un assortiment complet de feronneries et quincailleries, ce qui le mettra en mesure de répondre à tous les besoins.

Comme par le passé M. GUILBAULT continuera à payer le plus haut prix pour tous les grains, Cultivateurs, profitez de l'Avantage en venant faire vos affaires chez M. GUILBAULT.

Coin des Rues

-D. & ST. CHS. BORROMEE

JOLIETTE

CHS. GUILBAULT.

JULIUS FERSCHKE

Manchonnier & Chapelier.

Informe le public qu'il a constamment en main un assortiment considérable d'OUVRAGES en PELLETERIES, tels que, MANCHONS, VICTORINES, CAPOTES, PAR-DESSUS.

—AUSSI :— Casques pour Messieurs, Dames.

Le tout fait avec les meilleures Pelletteries du Canada et de l'étranger.

M. FERSCHKE exécute avec promptitude toutes les commandes qu'on lui fait, et repare les vieux articles en pelletterie.

M. FERSCHKE annonce de plus qu'il paiera le plus haut prix pour toute espèce de pelletterie qu'on lui apportera.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!

J. FERSCHKE a actuellement en magasin le plus grand assortiment de chapeaux de feutre, de soie, de paille, pour hommes et enfants, qu'il y ait dans les environs et qu'il vendra

EN GROS EN DETAIL AUX PRIX LES PLUS REDUITS. Joliette, 9 Octobre 1873.



N. I. CHARLAND

Tailleur RUE MANSEAU

Vic-à-vis le Bureau et Résidence de B. Vecina & D. Léonard, Ecr. Notaires

M. N. I. CHARLAND se chargera de toutes commandes qu'il exécutera avec goût et promptitude.

Joliette, Avril 1874.

Tableau de l'arrivée et départ des mailles du District de Joliette et autres endroits voisins

MAILLES QUOTIDIENNES

Table with 2 columns: ARRIVEE and DEPART. Lists arrival and departure times for various mail routes.

MAILLES TRI-HEBDOMADAIRES.

Table with 2 columns: ARRIVEE and DEPART. Lists arrival and departure times for tri-weekly mail routes.

MAILLE BI-HEBDOMADAIRE.

Table with 2 columns: ARRIVEE and DEPART. Lists arrival and departure times for bi-weekly mail routes.

MAILLES HEBDOMADAIRES.

Table with 2 columns: ARRIVEE and DEPART. Lists arrival and departure times for weekly mail routes.

MAILLES QUOTIDIENNES.

Table with 2 columns: ARRIVEE and DEPART. Lists arrival and departure times for daily mail routes.

ASSURANCE.

LA ROYALE CANADIENNE.

Capital:—\$500,000.

CHS. B. H. LEPROHON.

Agent à Joliette.

BOIS DE SCIAGE

500,000 Pieds de Bois à Vendre

PAR LA

CHS. A BOIS DE JOLIETTE

CONSISTANT EN : PLANCHES DE 1 POUCE, MADRIERS DE 2 POUCE, MADRIERS DE 3 POUCE EN FISS ET EN ÉPINETTE

100,000 LATTES, ET UNE GRANDE QUANTITE DE

BOIS DE CHARPENTE

La COMPAGNIE A BOIS DE JOLIETTE profite de cette occasion pour annoncer au public qu'elle vient de placer dans sa grande Scierie des moulins pour

Planer, mortaiser et embouvrer

Et qu'elle pourra livrer tous les bois entièrement préparés pour la construction.

Joliette, Avril 1874

MEUBLES! MEUBLES!

A BON MARCHÉ



C. CAPISTRAN

(Autrefois facteur de moulins à battre)

Informe ses amis et le public qu'il tient maintenant un magnifique où il fait toutes sortes de meubles de ménage avec les plus beaux bois du pays. Il a constamment chez lui, des couchettes, tables, chaises, sofas, chiffonniers, etc., etc., etc.

M. C. Capistran est toujours prêt à faire des crochets extra sous le plus court délai possible.

Il se charge aussi de toute réparation aux vieux meubles qu'il a l'art de remettre à neuf.

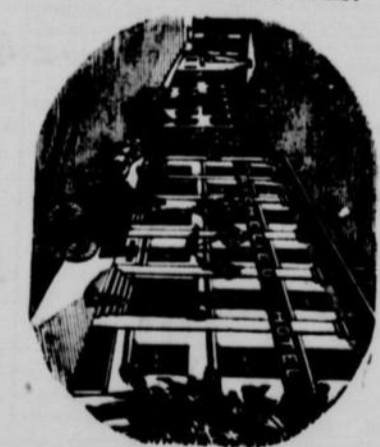
A BAS PRIX—TELE EST SA DEVISE

RUEST-VIATEUR JOLIETTE.

19 nov. 1872.

Hotel Richelieu

MONTREAL.



Cet HOTEL si favorablement connu sous la direction du présent propriétaire a été amélioré et agrandi de 40 chambres à coucher, une salle de Billard, un Bureau de Télégraphie et un restaurant servi à toute heure.

Un Omnibus à l'arrivée des Trains et les Bateaux à Vapeur.

ISIDORE B. DUROCHER, Propriétaire.

Montréal, 12 Avril 1875.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La Société qui existait entre nous, PIERRE BAZINAIS & MICHEL BAZINAIS sous la raison sociale de "P. BAZINAIS & Fils" a été dissoute de notre consentement mutuel. Pierre Bazinais reste seul chargé et autorisé à régler les affaires de notre Société.

PIERRE BAZINAIS, MICHEL BAZINAIS, J. B. CHEVIGNY, N. P. } Témoin.

Joliette, 31 Mai 1875.

ATELIER DE PIERRES ET DE MARBRE

DE LA PUISSANCE 65 A 69 ET 72 RUE BLEURY. MONTREAL.

H. L. GODFRAY.

MARBRE POUR MONUMENTS, TOMBS, MORTUAIRES, ET

MARTEAUX DE GUERRES, ET POUR MEUBLES, Et toute espèce d'ouvrages de Marbre et de Pierres pour les Cimetières.

Dessins envoyés sur application. 25 Fevr. 1875

MAISON JOLIETTE.

COIN DES RUES

ST. PAUL & NOTRE DAME

(En Face du Marché)

A L'ENSCIGNE DE LA

BOULE BARREE.

MM CORNELIER & CIE, tout en remerciant le public de Joliette et de ses environs de l'encouragement qu'ils ont reçu, ont l'honneur d'annoncer qu'ils ont considérablement augmenté leur STOCK de nouvelles marchandises d'automne, consistant en assortiment complet de

Marchandises de Gout et d'Étape

Nous attirons spécialement l'attention des Messieurs et Dames de la Ville et de la campagne sur la valeur de l'assortiment complet de tous les départements.

Assortiment complet de Marchandises de GOUT pour HABITS.

Assortiment complet de SOIES NOIRES et de COULEURS.

Assortiment complet de COUVERTURES et de FLANELLES.

Assortiment complet de Coton imprimé et de fantaisie.

Assortiment complet de Gants et de Bonneterie.

Assortiment complet de Rubans, Velours et Garnitures.

Assortiment complet de Rideaux en Damas et Dentelle.

Assortiment complet de Toiles à table, Serviettes et Nappe.

Assortiment complet de Mercerie et de p. tiles marchandises.

Assortiment complet de Coton Gris et de Drap de Lit.

Assortiment complet de Goutil et de Toile de Lit.

Un assortiment complet et très bien choisi de Châles de toutes sortes.

AVIS SPECIAL. AUCUN MM. DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE.

Un tailleur de première classe est attaché à notre établissement, et toute personne qui achète pour habillement à la MAISON JOLIETTE aura ses marchandises taillées gratis.

Notre Stock de Draps Beavers Président et Étoiles de Gout incomparable et très bien choisi, mérite d'attirer l'attention.

Nous montrons un assortiment complet de nouveaux Tweeds Canadiens, Draps double largeur de Venise, Devons et Doekskins.

Prix et Termes Liberaux.

CORNELIER & CIE. Joliette, 9 Octobre 1874

Le Sou-signe a eu magasin pour \$3,000 DE CHAUSSURES EN FEUTRE de toutes espèces

\$20,000 DE CHAUSSURES de toutes SORTES

Qu'il peut vendre en GROS à plus bas prix qu'à Montréal.

EDD. GUILBAULT. Joliette, 7 sep. 1847

Assurances.

COMPAGNIE D'ASSURANCE AGRICOLE D. C. NADA.

CAPITAL..... \$1,000,000

Bureau:—245, Rue St. Jacques MONTREAL

Président: Col. A. C. DELOTBINIERE HARWOOD, D. A. G.

Vice-Président: Wm. ANGUS, Ecr.

DIRECTEUR-GERANT ET SECRETAIRE: EDWARD H. GOFF, Ecr.

DIRECTEUR :

Col. A. C. Delotbinier Harwood, Montréal

Ray P. LeBlanc, (Evêque) Montréal.

A. Desjardins, Ecr., Montréal.

Wm. Angus, Ecr., Montréal.

Président, Compagnie de Papier du Can J. B. Paillet, Ecr., N. P., Rivière du Loup

L. Mollier, Ecr., M. P. P., St. Jean.

Président de la Banque de St. Jean, G. Baby, Ecr., M. P., Joliette.

Thos. Logan, Ecr., Sherbrooke.

Edouard H. Goff, Ecr., Montréal.

Arthur Dansereau, Ecr., Montréal.

Editeur de la Minerve, Col. A. A. Stevenson, Montréal.

T. H. Maloney, Ecr., Québec.

L. B. A. Charlebois, Ecr., Laprairie.

Chs. Frs. Painchand, Ecr., St. D. Valermes

L. H. Bois, Ecr., Montmagny.

Cette Compagnie est organisée pour le but exprès d'assurer les propriétés des Cultivateurs et les résidences privées, et les Directeurs sont décidés à limiter strictement ses opérations à cette branche d'affaires, évitant ainsi les terribles pertes des grands incendies et les risques hasardeux.

Un arrangement donne à la Compagnie le bénéfice de renouvellement et d'affaires lui pour le compte de la Compagnie Agricole de Watertown, N.-Y., ce qui met du même coup la Compagnie en possession d'un fond considérable très avantageux.

Montréal, 20 Avril 1874